

## **Décision n° 2019.0094/DC/SA3P du 15 mai 2019 du collège délibératif de la Haute Autorité de santé portant adoption des guides de bonnes pratiques pour la qualité et la sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise incluant un focus sur la télémagerie**

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 15 mai 2019,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

DÉCIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Les documents portant sur la sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise, ci-joints, suivants :

- guide de bonnes pratiques « Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise » ;
- document: « Qualité et sécurité - Téléconsultation et téléexpertise » ;
- guide de bonnes pratiques « Qualité et sécurité des actes de télémagerie » ;
- document « Télémagerie - Qualité et sécurité » ;
- guide « Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise - Méthode du patient traceur » ;
- fiche d'information du patient sur la téléconsultation ;
- rapport d'élaboration ;

sont adoptés.

### Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 15 mai 2019.

Pour le collège :  
*La présidente de séance,*  
P<sup>l</sup> Elisabeth BOUVET  
*Signé*